

# CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

2016 - 2019

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental, en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET

LA COMMUNE DE VILLETANEUSE représentée par son Maire Carinne Juste, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

## PREAMBULE

### Le Département

La politique culturelle et patrimoniale du Département de la Seine-Saint-Denis se construit et se déploie autour de six axes majeurs :

- structurer une offre artistique et culturelle durable sur l'ensemble du territoire départemental ;
- renforcer l'action culturelle et les médiations afin de faciliter l'accès de la population dans son ensemble aux œuvres, aux artistes et aux équipements culturels ; soutenir les efforts des acteurs culturels et patrimoniaux en la matière ;
- développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et encourager les pratiques en amateur en établissant des passerelles entre les conservatoires et autres lieux de pratiques artistiques ;
- valoriser les patrimoines, matériels et immatériels, en tant qu'objets culturels ;
- intégrer la culture et l'art au sein des autres compétences du Département : champ social, éducation, enfance, jeunesse, population âgée, personnes en situation de handicap, cadre de vie, paysages, aménagement et développement urbain, mobilités durables ...
- développer la coopération culturelle et patrimoniale avec les territoires (communes, établissements publics territoriaux, établissements publics d'aménagement...) dans la fabrique de la Métropole.

## La commune

Villetaneuse est une ville de 12.600 habitants située au nord du département. Elle fait partie de ces villes « monde » riche de ses diversités culturelles dont la croissance démographique a impacté le développement. Avec soixante-dix pourcent de logements sociaux et autant de ses territoires classés prioritaires par la politique de la ville, Villetaneuse abrite une des populations les plus jeunes du département avec cinquante pourcent d'habitants de moins de trente ans.

La rénovation urbaine de la ville et l'arrivée de nouveaux modes de transport ont d'ores et déjà participé au désenclavement du territoire et au changement de son image. Des quartiers entièrement rénovés comme celui d'Allende, l'arrivée du T8, la rénovation de la Cité Grandcoing ont changé le paysage urbain. La deuxième phase de l'ANRU va continuer ce travail de revalorisation de la ville et de ses espaces notamment dans le sud de la ville. L'arrivée prochaine du Tram express Nord (ex Tangentielle) achèvera l'expansion des voies de communication et de mobilité des habitants et marquera l'espace public avec l'inauguration d'une nouvelle place publique.

Dans ce contexte, la politique culturelle de la ville met en œuvre plusieurs axes forts : la citoyenneté, la transversalité et l'accessibilité, l'art dans l'espace public.

- Citoyenneté. Parce que la culture joue un rôle majeur dans la construction et l'épanouissement du citoyen, la politique culturelle développe des thématiques et axes de travail rassemblant problématiques citoyennes et artistiques : la démarche égalité, mémoires et identités.
- Transversalité. Le développement de la culture s'adresse à tous et tout au long de la vie, le service culturel développe donc des partenariats rapprochés avec les services à la population (CSC, seniors, Enfance, Jeunesse...) mais aussi avec des associations et partenaires locaux comme du territoire de Plaine Commune et de Seine-Saint-Denis. Il développe également des outils, des formations et ateliers de sensibilisation pour les professionnels.
- Accessibilité. Au-delà du travail de programmation dans l'espace public et dans les murs, l'action culturelle développe un travail de médiation culturelle important autour des projets de résidence, de la programmation, de sorties. Cette sensibilisation s'appuie également sur des ateliers menés à travers les TAP, des rencontres et rendez-vous dans les autres services municipaux, au Point information jeunesse, au CSC, au CICA (conservatoire).
- L'Art dans l'espace public et l'accompagnement des transformations urbaines restent un axe majeur de la politique culturelle. Cette perspective d'accompagnement est une préoccupation permanente. Entrée sensible pour les habitants et valorisant l'impact positif des artistes et de la culture sur et dans la ville, l'accompagnement artistique est un véritable enjeu pour le territoire.

## Article 1 - Objet de la convention

Constatant une convergence de leurs ambitions et la volonté d'agir ensemble pour œuvrer au développement culturel et patrimonial de leur territoire respectif, le Département de la Seine Saint-Denis et la commune de Villetaneuse ont décidé d'unir leurs efforts et de formaliser leurs intentions dans une convention de coopération culturelle et patrimoniale.

La présente convention a pour objet de définir le périmètre du partenariat entre les deux parties et d'arrêter les moyens d'action et les ressources partagées constitutives dudit partenariat.

## Article 2 - Principes de coopération culturelle et patrimoniale

En leur qualité d'acteurs majeurs de l'aménagement culturel et patrimonial du territoire, les communes, les établissements publics territoriaux et le Département ont vocation à coopérer afin de qualifier et structurer leurs interventions réciproques en faveur de la population en tenant compte des enjeux repérés sur le territoire. Ainsi, dans le cadre de la politique de coopération

territoriale, le Département propose aux collectivités ou établissements volontaires de définir ensemble un nouveau contrat en faveur des politiques publiques de la culture et du patrimoine.

En 2015, au terme d'un dialogue approfondi mené avec les territoires et les services de la culture et du patrimoine la mission de coopération territoriale a acté un nouveau projet de mission articulé autour des six objectifs suivants :

1. Renforcer la place du Département dans le dialogue stratégique territorial afin d'assurer la cohérence et l'articulation des politiques publiques culturelles et patrimoniales
2. Définir des stratégies de politiques publiques de la culture au sens large, territoire par territoire, permettant de mobiliser les dispositifs existants et les partenaires présents et de favoriser des espaces d'expérimentations
3. Permettre des dynamiques de coopération différenciées avec, in fine, un objectif commun
4. Décloisonner politiques sectorielles et territoriales en travaillant à leur intégration mutuelle
5. Accompagner la mise en œuvre de projets culturels de territoire
6. Faire vivre le réseau de la coopération en partageant les enjeux, les réflexions et les pratiques.

#### Des chantiers stratégiques territoriaux

Le projet de mission a défini cinq chantiers stratégiques à conduire avec les communes et établissements publics territoriaux dans les années à venir. Ces chantiers laissent une grande part à l'expérimentation, ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent donc être complémentaires. Ils sont pensés en articulation entre les différentes échelles territoriales (entre la ville et son EPT d'appartenance et le département, entre plusieurs villes et le Département ...)

Ces chantiers sont évolutifs et engagent de nouvelles méthodes de travail en particulier en s'ouvrant à d'autres directions que celle de la culture. À titre d'exemple, le Département a mis en place des instances de travail avec les directions de l'éducation et de la jeunesse, de l'aménagement, de la voirie et des déplacements, de la nature, des parcs et de la biodiversité.

Les parcours d'éducation artistique et culturelle : au regard du nombre élevé d'enfants et d'adolescents en Seine Saint-Denis et de la situation socio-économique complexe du territoire le Département a placé l'éducation au cœur de ses priorités. Il s'est doté d'un Projet Éducatif Départemental (PED) dont l'ambition est de favoriser la réussite scolaire et personnelle des adolescents ainsi que leur accès au plein exercice de la citoyenneté. L'éducation artistique et culturelle constitue une composante importante du PED. Elle se décline en différents dispositifs (le plan départemental La culture et l'art au collège, les résidences d'artistes en collège IN SITU, Collège au cinéma, les parcours d'éducation à l'image et de découverte urbaine) qui ont en commun de placer, en leur cœur, les artistes et les scientifiques et de favoriser la mise en partage de leurs œuvres, travaux et recherches.

Tenant compte de la circulaire interministérielle de mai 2013 en la matière il s'agit maintenant d'expérimenter la mise en place et le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle, en cohérence avec les autres collectivités territoriales, le Département étant désigné comme « territoire porteur de projet » par les ministères de la culture et de l'éducation nationale.

L'art et la culture dans l'espace public : ces dernières années de nombreux projets investissant l'espace public ont vu jour sur les territoires en interaction avec ceux qui les habitent ou les pratiquent. La création hors les murs a des spécificités liées au vivant d'un territoire qui induit le renouvellement des formes d'interventions : expérimentations, décloisonnement des compétences, transversalités, organisations de travail reconfigurées, participation des habitants ... Aussi, ce chantier de coopération s'organise autour des réflexions et des enjeux de territoires, d'usages et d'artistes. Sans oublier de s'ouvrir aux questions de formation.

Culture et société : ce chantier concerne les questions relatives à l'accès des habitants de la

Seine Saint-Denis à l'offre artistique, culturelle et patrimoniale (œuvres, artistes, équipements culturels, sites patrimoniaux, lieux de pratiques artistiques...), à l'évolution des pratiques culturelles individuelles et collectives à l'ère du numérique, à la participation active de la population aux projets mis en place par les artistes, les lieux ou les collectivités, à l'enjeu des droits culturels et du multiculturalisme.

Valorisation patrimoniale : la valorisation constituant l'élément pivot pour aborder les enjeux patrimoniaux, il s'agit de concevoir, avec les territoires concernés, des projets valorisant le patrimoine, par des actions de médiation, de l'action culturelle et éducative, des projets artistiques. C'est aussi l'enjeu de lecture de l'histoire et de l'organisation du tissu urbain au regard de la construction métropolitaine.

Sport et loisirs : alors que la Seine-Saint-Denis porte sur son territoire des événements sportifs à rayonnement métropolitain, voire international, qu'elle initie un grand projet autour de la création d'un pôle sport handicap et réfléchit à la mise en place de conventions de coopération sportive liant équipements et projets disciplinaires de territoire, il s'agit de porter les croisements nécessaires entre enjeux sportifs, culturels, patrimoniaux et de loisirs, quand ils font sens.

La coopération entre le Département et les territoires s'articulera donc principalement dans les quatre années à venir autour de ces chantiers qui feront l'objet d'un travail de réflexion approfondi - intégrant les partenaires culturels et patrimoniaux- et de construction de projets structurants.

- Le réseau de la coopération territoriale en Seine-Saint-Denis

Cette ambition est placée au cœur de la présente convention. La coopération s'incarne également, au delà des relations bilatérales établies entre la commune et le Département, selon des échelles géographiques pertinentes en fonction des logiques et des enjeux territoriaux : dynamiques inter territoires, cadre intercommunal, réseaux départementaux, enjeux métropolitains.

La coopération se fonde, par ailleurs, sur la capitalisation des savoirs et des expériences des uns et des autres, dans le cadre d'espaces de dialogue à créer ou à consolider.

Dans ce sens, la mission de coopération territoriale du Département co- anime le réseau de la coopération avec les directeurs des affaires culturelles des communes et établissements publics territoriaux. La participation active à ce réseau est un principe de coopération obligatoire et s'inscrit dans une logique partenariale au long cours (chantiers stratégiques, ateliers thématiques, groupes projets...). La mise en œuvre de ce réseau contribue à produire une réflexion et des propositions à partir des problématiques culturelles et patrimoniales repérées. Des dispositifs de formation plus spécifiques peuvent également être envisagés afin d'aider à qualifier les équipes et les projets.

### Article 3 - Axes de coopération

La commune et le Département s'entendent pour développer les axes stratégiques suivants :

#### Axe 1 Culture et société

La commune ne possédant pas de théâtre et de lieu de diffusion permanent, a construit sa politique culturelle sur des projets qui sont portés par la direction de la culture en étroite collaboration avec les autres services municipaux (éducation, jeunesse, enfance, politique de la ville, unité urbaine, centre-social ...) et en relation avec les équipements, festivals, dispositifs du Département ou aidés par celui-ci (Rencontres chorégraphiques, Métis, Paris quartier d'été, Conservatoire de Pierrefitte-sur-Seine, Festival villes et musiques du monde). Transversalité de l'action que la commune souhaite réinterroger en 2017 sur la base entre-autres de Culture 21, un agenda 21 pour la culture en y impliquant très largement les habitants, services à la population, associations et acteurs du territoire.

A Villetaneuse – comme sur l'ensemble du territoire de Plaine-Commune - la participation, la co-construction avec les habitants sont des processus de travail systématiquement mis en place dans les projets liés à l'espace public.

## Axe 2 Développer la politique en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Une très bonne collaboration est installée avec le Centre d'Initiation culturelle et artistique qui a su se mobiliser très fortement dans la résidence d'implantation intercommunale (septembre 2015-septembre 2018) de la compagnie Lionel Hoche et engager des actions communes avec le Conservatoire de Pierrefitte-sur-Seine.

L'EAC fera l'objet de la réflexion qui s'engagera dans le cadre de la définition d'un nouveau projet culturel pour la ville incluant la mise en œuvre des TAP notamment les TAP spécialisés « culture », la valorisation de la programmation dans les écoles maternelles d'un spectacle jeune-public par an, une sortie annuelle pour les CM2 et les visites-ateliers menées dans le cadre de l'exposition d'art contemporain annuelle.

Le service culture a été pleinement impliqué à l'écriture du PEDT et continuera à s'investir dans l'écriture du Projet éducatif local en portant l'objectif de parcours d'éducation artistique tout au long de la vie avec la coopération du Département.

## Axe 3 Art et culture dans l'espace public

La commune poursuit sa politique d'intervention artistique et culturelle dans l'espace public, d'accompagnement des transformations urbaines en particulier en lien avec l'arrivée de nouvelles gares et des aménagements des abords et des places créés.

Après la mise en service du T8, la gare de la Tangentielle Nord, « Villetaneuse-Université » ouvrira en 2017 complétant l'offre de transport pour les habitants du centre-ville et du nord de la commune, ainsi que pour les étudiants du Campus Paris 13.

L'aménagement du parvis nord de la gare, véritable trait d'union entre les différents pôles du quartier – l'Université, la résidence étudiante, la bibliothèque... –, est l'objet d'une concertation avec les habitants afin de créer une véritable place.

La résidence d'implantation intercommunale (avec Pierrefitte-sur-Seine) de la compagnie de Lionel Hoche « l'humain dans l'urbain » porte un projet « Panoramas » (acte de mémoire et liant le bâti à ses occupants et plus largement la ville à ses habitants, l'histoire au vivant) qui viendra surgir également dans l'espace public de façon ponctuelle et sous des formes variées. (faux affichage sauvage ou équivalent, apparitions soudaines in situ).

D'autres projets viendront accompagner les transformations de la ville dans le cadre du PNRU (projet universitaire et urbain des quartiers Nord : cité Maurice Grandcoing, Allende) ou de la politique de la ville. Un dialogue entre les villes de Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse avec EPT Plaine-Commune est envisagé afin de penser des projets mutualisés.

## Axe 4 Valorisation patrimoniale

La présence d'un des anciens studios des disques VOGUE sur la commune, témoin de la fabuleuse histoire de cette maison de disques qui a marqué la musique en France mais aussi l'histoire de Villetaneuse pose la question de la préservation de ce patrimoine. Pendant trente ans, Vogue est la plus grosse entreprise de Villetaneuse et représente à elle seule un quart de la taxe professionnelle de la ville (la MPP : Manufacture de produits phonographiques rue Maurice-Grandcoing). De cette histoire subsiste un studio aujourd'hui exploité par Midilive qui continue d'accueillir des artistes parisiens et du territoire mais aussi des artistes nationaux et internationaux. Un processus de valorisation de ce patrimoine est en cours, avec la possibilité d'ajouter le bâtiment à la liste des architectures remarquables du PLU et de mener une réflexion sur une inscription possible comme architecture du XXème siècle

Villetaneuse poursuit le travail de valorisation de son patrimoine bâti, notamment ses architectures remarquables relevant des « utopies urbaines » de la fin XIXème et début XXème, notamment les architectures de logement sociaux avec de nombreux projets signés existant sur le territoire ainsi que de son patrimoine vert : cimetière des Joncherolles (entre bâti et espaces verts) et les jardins ouvriers, jardins partagés. La question du patrimoine immatériel fera l'objet d'une réflexion dans le cadre du processus « Culture 21 ».

## Article 4 - Mise en œuvre et financement des actions

Afin de permettre la mise en œuvre de ces objectifs, les dispositifs inscrits dans le droit commun du Département peuvent être mobilisés ainsi que les crédits spécifiques à la coopération territoriale. Les actions sont financées conjointement par la commune et le Département. Il est recherché, dans la mesure du possible, d'autres partenariats via des financements croisés, ceci afin d'impliquer dans ces projets le plus grand nombre d'acteurs et leur donner ainsi plus d'ampleur.

Au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement de 13 000 euros est attribuée à la commune de Villetaneuse afin de l'accompagner dans la réalisation des projets suivants :

- soutien au Laboratoire de déconstruction et de revalorisation du masculin par l'art et le sensible. La démarche égalité est un des axes transversaux de la municipalité, qui se décline tout au long de l'année à travers différentes rencontres et projets portés par les services municipaux et des actions culturelles et spectacles programmés par le service culturel. Le fait que le service culturel s'implique dans cette démarche, le valorise et place les questions de sens, d'imaginaires, de représentations au centre de l'action qui va être mise en œuvre par l'artiste impliqué. De plus, ce projet conforte le travail en transversalité avec d'autres services et permet donc une ouverture à d'autres publics que ceux habituellement touchés par la programmation culturelle. Sur le principe d'une Université Populaire et Artistique, animé par la Compagnie R.I.P.O.S.T.E. / D' de Kabal, un programme est envisagé sur plusieurs mois, avec des ateliers contenant un volet important sur les mécanismes des sexismes, ainsi qu'un travail conséquent autour des mécanismes invisibles de domination : 3 000 €

- soutien au projet Mémoire, liens et identités : interventions artistiques et culturelles (auteur, chorégraphe, musicien, conteur, graphiste ...) de Fanny Taillandier, Oswald Boston, Lucie Anceau, Bachir Sanogo, N'Doye Douts, Lionel Hoche et sa compagnie. La commande d'une œuvre mémorielle et participative dont la réalisation a été confiée au collectif Random, sera l'occasion de travailler autour de projets regroupés sous la thématique Mémoire, liens et identités au cours des années 2016, 2017 et possiblement sur le début de l'année 2018. Il s'agira de nourrir les réflexions et débats sur les mémoires, individuelles et collectives, ce qui forge une identité individuelle afin qu'elle se révèle dans l'en-commun et de mobiliser l'art pour favoriser cette rencontre, ces échanges et susciter les débats auprès d'un public mixte et intergénérationnel, des habitants de tous les quartiers de Villetaneuse mais avec une attention particulière à ceux habitant le sud de la commune et dans les quartiers relevant de la politique de la ville. : 10 000 €

#### Article 5 - Modalités de pilotage

Les deux parties insistent sur la nécessité de travailler conjointement au pilotage de la convention, ainsi qu'au suivi des projets menés et soutenus mutuellement dans son cadre, afin de faire évoluer positivement le partenariat ainsi engagé. Elles instaurent une dynamique d'ouverture et d'expérimentation, prennent en compte la notion de risque, dans une démarche d'intelligence collective.

Le Département et la commune s'entendent donc pour mettre en place un comité de pilotage propre à la présente convention. Celui-ci est chargé du suivi des actions soutenues par les deux collectivités, de l'évaluation de l'ensemble des aspects de la convention, des propositions d'évolution des dispositifs mobilisés et des types de projets soutenus, de la rédaction des avenants annuels et des documents de suivi. C'est aussi un espace de dialogue stratégique continu entre les deux collectivités.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est constitué par la mission de coopération territoriale de la direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis et par la direction de la culture de la commune de Villetaneuse. En fonction des besoins, les responsables des structures culturelles concernées par les actions menées ou les projets envisagés peuvent être conviés, ainsi que des représentant-e-s des services de la culture et du patrimoine du Département.

#### Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans. Elle prend effet à la date de sa notification par le Département, en application des articles L3131-1, L 3131-2 et L3131-4 du

